

### Le CA et son fonctionnement

Première réunion en 2024. Le moment pour faire le point sur l'année écoulée. Et pour se projeter. Arriver avec de nouvelles idées. Et un budget. C'est l'objet de cette rencontre et de la prochaine, qui se tiendra le 5/2.

Bertrand (co-directeur) annonce son départ. Après 9 ans d'investissement dans la coopérative. Il va nous manquer. Mais pas question de se laisser abattre. On pense à se réorganiser. Et bonne route à Bertrand !

### Décisions

- **Co-direction et organisation interne.** Le CA et la co-direction décident de recourir à une aide extérieure, pour réfléchir à la gestion des équipes, au développement des compétences, à la gouvernance de la coopérative. Le comité désigné pour encadrer le travail : Anne et Sarah (co-présidentes), Benoit (« sage »), Pol (co-directeur), Thérèse-Marie (co-directrice).
- **Le CA prend certaines orientations, suite à la réunion « Producteurs » du 20/11.**
  - **Visites des producteurs.** En fonction des opportunités. Organisation d'une journée balade vélo – visite de 3 ou 4 producteurs, au printemps.
  - **Animation des filières de production.** Y parler non seulement de programmation et de mutualisation. Mais aussi inviter des personnes ressources, organiser des synergies entre producteurs, être un lieu d'innovation.
  - **Vente en magasin.** Chercher des caddies, paniers roulants sympas. Pour aider à faire de plus grosses courses...
  - **Marchés.** Organiser deux gros marchés festifs sur l'année. Un 1<sup>er</sup> en mai/juin à Floreffe. Un 2<sup>ème</sup> à Namur, en octobre. Y associer davantage les bénévoles, d'autant qu'il n'y aura plus de marché dans les Points de R'Aliment.
- **Les marges de la Coopérative sur les boissons alcoolisées – question : faut-il appliquer des marges plus faibles ?**
  - Suivi du CA du 9/10 (décision de comparer les prix de 40 produits identiques – ex : bière, vin, chips... – chez Paysans-Artisans et dans d'autres commerces) et de la réunion « Producteurs » du 20/11, à laquelle la question des marges pour les boissons alcoolisées a été soulevée.
  - **Le CA décide de continuer à appliquer les mêmes marges pour tous les producteurs / tous les produits** (y compris donc aussi pour les boissons alcoolisées) même s'il a conscience, au vu du tableau comparatif, que les prix pratiqués sont parfois plus élevés qu'ailleurs. Les arguments : 1) la marge identique, qui caractérise la Coopérative, est un signe de solidarité entre tous les producteurs, chacun contribuant, proportionnellement, de la même façon pour permettre à la Coopérative de fonctionner et de se déployer. 2) une marge identique permet la transparence vis-à-vis des consommateurs. 3) le prix est l'argument de vente de la grande distribution (qui applique des marges différenciées, pour attirer le client avec certains produits), pas celui de la coopérative ; ce qui caractérise Paysans-Artisans, c'est la solidarité, la construction d'un autre modèle. 4) il n'est pas du tout certain que le volume des boissons alcoolisées vendu serait plus élevé si on baissait légèrement les prix. Suite à la crise, les consommateurs changent leurs comportements d'achat. Ailleurs aussi, même là où les prix sont un peu moins élevés. 5) Bref, la Coopérative veut soutenir tous les producteurs, qui font des métiers difficiles. Y compris les éleveurs, les traiteurs, d'autres transformateurs... qui proposent également des produits à haute valeur, et donc plus chers. La marge unique permet, pour le CA, d'avancer le plus justement avec tout le monde.

### Informations – débats

- **La Coopérative est-elle dans les clous... par rapport à son budget 2023 ? Et quid par rapport à 2022 ?**
  - **Les ventes :** du 1/1 au 31/12/23, la Coopérative a vendu pour 8.526.306€ de marchandises.
    - Elle atteint 96,35% de ses objectifs. Le résultat n'est pas top pour la vente en ligne (86% des objectifs, pour une vente en ligne qui ne représente plus que 12,2% des ventes). Il est meilleur pour la vente aux professionnels (97% ; = 38,6% des ventes) et bon pour les magasins Paysans-Artisans (99% ; = 49% des ventes).
    - Par rapport à 2022 : les ventes ont globalement augmenté de 17%, avec la répartition suivante : -18,6% pour la vente en ligne ; +15,9% pour les magasins ; +37,6% pour le BtoB.
- **Situation des maraichers.** Le CA s'inquiète pour l'avenir, le métier, les hommes et les femmes. Et prend l'option d'intégrer de nouveaux, qui arrivent et se déploient.
- **Logistique à Floreffe :** recherche de financements publics, pour un ajout de chambres froides, la construction d'un préau.
- **Magasin de Flawinne :** démarrage en avril. Les équipes sont prêtes... et s'apprêtent. Il manque juste du capital.
- **Gare de Floreffe :** obtention d'une bourse coopérative pour monter le projet. Ça avance...

**Prochains rendez-vous :** Réunion publique Paysans-Artisans Invest, pour magasins de village (17/1) ; Table des Partisans (19/1) ; Visite producteur – Sébastien Deloy / Le Condor (20/1) ; Rencontre débat Luttes Paysannes en Wallonie (25/1) ; Université Populaire – précarité alimentaire 1<sup>ère</sup> séance (30/1) et 2<sup>ème</sup> séance (15/2) ; Table des Partisans (9/2).